

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Informations & Contacts

QUI EST CONCERNÉ ET POURQUOI ?

Tous les français âgés de 16 à 25 ans.

Le recensement est indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC) et permet d'obtenir une attestation nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

En se rendant à la Mairie de son domicile muni de sa **carte nationale d'identité** en cours de validité (ou tout document justifiant de sa nationalité française)

+ de son **livret de famille**

+ d'un **justificatif de domicile**

Jour du recensement

Se présenter à l'accueil de la Mairie de Missillac aux horaires d'ouverture avec les pièces obligatoires (CNI ou passeport – livret de famille – justificatif de domicile)

Entre 1 et 6 mois

Les agents de la Mairie transfèrent votre dossier au Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de Rennes.

A partir de 7 mois

Vous recevez un e-mail vous invitant à créer votre compte sur le site majdc.fr

La création de ce compte n'est pas obligatoire et n'a pas de lien avec la date de convocation à la JDC

Entre 10 et 14 mois

Vous recevez par courrier ou par e-mail* la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté

**si vous avez créé un compte sur majdc.fr*

/!\ IMPORTANT /!\

Il s'agit d'un **exemplaire unique**, c'est pourquoi nous vous invitons à remettre uniquement des copies aux organismes demandeurs (examens, concours, permis, démarches administratives...).

UNE QUESTION ? UN CHANGEMENT DE SITUATION ?

Contactez le Centre du Service National de la Jeunesse de Rennes

Quartier militaire Foch, Bd Saint-Conwoïon 35000 Rennes

Tél : 09 70 84 51 51



Mairie de Missillac

6 rue de la Fontaine Saint-Jean / BP 80030 - 44780 Missillac • Tél. 02 40 88 31 09 • Fax. 02 40 19 32 02

Courriel : mairie@missillac.fr • Site internet : www.missillac.fr • Page Facebook : [VilledMissillac](https://www.facebook.com/VilledMissillac)

Formulaire mis à jour le 14 mars 2024